

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2794

8 octobre 2014

SOMMAIRE

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.	134067	LogiCor Holding S.à r.l.	134066
Aesthetic Acquisition S.à r.l.	134069	Louviam S.à r.l.	134068
Alcentra UK DLF S.à r.l.	134070	Maclali S.à r.l.	134078
BalaBit S.à r.l.	134070	Mapercolu S.A., SPF	134066
BERF Luxco 1	134071	Master Cap S.A.	134093
Bond House S.A.	134073	«Mercury Investment Company S.à r.l.»	134081
B.R.C. Constructions S.à r.l.	134066	MNKS	134107
Byeview Investments S.A.	134071	MS Investment S.C.A.	134095
CG Finance S.A.	134072	MT Textile Holding S.à r.l.	134093
Chauffage Al Esch S.A.	134072	P.A.R.A.D.I.S.O. Trust II S.A.	134089
Chaussures Frère et Soeur Amedeo-Antonio et Béatrice Calderone	134072	Plan Isabella S.A.	134076
CLdN Terminaux S.A.	134071	Prosafe Offshore S.à r.l.	134077
Clear Vision International S.A.	134074	Prouilhe S.A.	134075
Cloud.Lu, S.à r.l.	134079	RBB Luxembourg	134076
Den Neie Feierkrop Société Coopérative	134078	Red Rock S.à r.l.	134075
Doosan Power Systems S.A.	134068	RH Investment Holding S.A.	134077
Edgas S.A.	134075	Rodabelvue S.A.	134069
e-Kenz	134068	Rozier S.à r.l.	134076
Eren Participations S.A.	134075	Rynda En Primeur S.A.	134076
e-tech S.à r.l.	134068	SEGRO Luxembourg S.à r.l.	134069
Fürstenberger Siedlung 1 S.à r.l.	134074	SELP (Germany and Benelux) S.à r.l. ...	134069
IBM Belgium Financial Services Company	134074	SQLI Luxembourg S.A.	134074
KPI Retail Property 16 S.à r.l.	134066	TECHNOS S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial	134073
La Cave du Sommelier	134068	«Tiozzo Promotion International S.A.»	134082
Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l.	134067	Torrey Invest S.A.	134072
Lansdown S.à r.l.	134067	Trans Ardennes	134072
Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	134067	Travel Retail Investment S.C.A.	134073
Lininvest S.A.	134066	TWG Overseas Finance S.à r.l.	134089
		Wagram Investment SA	134074
		Yoplait BrandCo Holding S.à r.l.	134073

KPI Retail Property 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122896/9.

(140141066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

LogiCor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.120.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122912/9.

(140140707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Lininvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122921/9.

(140140236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Mapercolu S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 170.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAPERCOLU S.A., SPF

Référence de publication: 2014122971/10.

(140140183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

B.R.C. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 123.855.

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société B.R.C Constructions SARL, R.C. Luxembourg n° B123 855 a été résilié avec effet au 01/08/2014.

Le siège social de la société B.R.C Constructions SARL, établi à L-3510 Dudelange, 10 rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 01/08/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21/07/2014.

Fiduciaire GL SARL

Fiduciaire d'Expertise Comptable

10, rue de la Libération L-3510 DUDELANGE

Signature

La gérante

Référence de publication: 2014124541/17.

(140141412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.829.

—
Veillez noter que les adresses professionnelles de Messieurs Douwe TERPSTRA et Hugo FROMENT gérants de catégorie B, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Pour avis sincère et conforme

Pour Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l

Référence de publication: 2014124440/13.

(140138608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lansdown S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.446.

—
En date du 10 juin 2013, j'ai démissionné de ma fonction de gérant de la société LANSDOWN S.à.r.l., ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 169446.

Référence de publication: 2014124444/9.

(140137635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.641.

—
Les comptes annuels clos au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014124472/11.

(140141530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.220.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 14 Juillet 2014

- M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat de gérant B.
- M. Alexandre WARNIER a démissionné de son mandat de gérant B.
- Monsieur Raphaël ROZANSKI, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 31 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
- M. Tamas MARK, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 Juin 1981, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Tobias STEMMLER, gérant B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 15 Juillet 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l

Référence de publication: 2014124448/21.

(140138612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

La Cave du Sommelier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 90.316.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124438/9.

(140138353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Louviam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124457/9.

(140137174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

e-Kenz, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 137.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124469/9.

(140141535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

e-tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Stroos.

R.C.S. Luxembourg B 93.410.

Les comptes annuels de la société e-tech S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124468/10.

(140141522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Doosan Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique à l'assemblée générale du 28 juin 2013

1. Les mandats des administrateurs: Monsieur Key Sun Han, Monsieur Jin Won Mok, Monsieur Kwang Seob Jung, Monsieur Myeongho Jang, Monsieur Hyung Rak Chung et Monsieur Mark Allen ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

2. Le mandat de Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extraits sincères et conforme

Pour Doosan Power Systems S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124662/17.

(140142154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Rodabelvue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 98.344.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014123110/10.

(140140638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

SELP (Germany and Benelux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.800,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.318.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014123167/12.

(140140586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

SEGRO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.100,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.317.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014123163/12.

(140140519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Aesthetic Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.432.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 juin 2014

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 Mai 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Messieurs Andrew O'SHEA et Sébastien ANDRE, gérants de catégorie B, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 Juin 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour AESTHETIC ACQUISITION S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l

Référence de publication: 2014123925/18.

(140138218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Alcentra UK DLF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.132.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 29 juillet 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 29 juillet 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société en remplacement de Monsieur Philip Godley démissionnaire avec effet au 29 juillet 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014123876/19.

(140137135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

BalaBit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 856.100,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 185.879.

Extrait de cessions de parts sociales de la société intervenues en date du 30 juillet 2014

Les cessions suivantes de parts sociales de la Société sont intervenues en date du 30 juillet 2014:

- Loft Investment Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C64418 a cédé 61.990 parts sociales à Red Roof Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65757;

- Loft Investment Ltd a cédé 170.134 parts sociales à Bzorp Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistré auprès du Registry of Companies sous le numéro C65755;

- Loft Investment Ltd a cédé 57.465 parts sociales à Wolf and Greenfield Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, et enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65756;

- Loft Investment Ltd a cédé 209.955 parts sociales à Isolta Holdings Limited, une limited liability company de droit société à chypriote, ayant son siège social au 8, Michalaki Karaoli, ANEMOMYLOS BUILDING, 4th floor, 1095, Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Cyprus sous le numéro HE 332336;

- Loft Investment Ltd a cédé 209.500 parts sociales à Almira Holdings Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65754.

Suite à ces cessions, le capital social de la Société se répartit comme suit:

- Loft Investment Ltd - 147.056 parts sociales

- Red Roof Ltd - 61.990 parts sociales

- Bzorp Ltd - 170.134 parts sociales

- Wolf et Greenfield Ltd - 57.465 parts sociales

- Isolta Holdings Limited - 209.955 parts sociales

- Almira Holdings Ltd - 209.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014123984/35.

(140138019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

BERF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 160.384.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 11 juillet 2014 l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 30 juin 2014.

- de nommer Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 30 juin 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivants et ce avec effet rétroactif au 28 février 2014:

Claudine Schinker, 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Joost Tulkens, 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014124020/23.

(140137886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Byeview Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 164.051.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014124012/11.

(140137917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**CLdN Terminaux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 161.487.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2014

«The General Meeting decides to elect Mr Christian Cigrang, Mr Michel Cigrang, Mr Michel Jadot, Priveq S.A. represented by Mr Frank van Bellingen, Mr Paul Traen, Mr Jozef Adriaens, Mr Franciscus Las and Mr Alexis Vermast for another year until the next annual general meeting of shareholders. The General Meeting also decides to re-elect BDO-audit for another year until the next annual general meeting of shareholders.»

Traduction libre

«L'Assemblée Générale décide de nommer Messieurs Christian Cigrang, Michel Cigrang, Michel Jadot, Priveq S.A. représentée par Frank van Bellingen, Paul Traen, Jozef Adriaens, Franciscus Las et Alexis Vermast comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire. L'Assemblée Générale décide aussi de renommer BDO-audit pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.»

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014124161/20.

(140138109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Chaussures Frère et Soeur Amedeo-Antonio et Béatrice Calderone, Société en nom collectif.

Siège social: L-4620 Differdange, 2, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 108.696.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124150/10.

(140137562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Chauffage Al Esch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 46.302.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124146/9.

(140137667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.234.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124143/9.

(140138350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Trans Ardennes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 146.585.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 05/08/2014.

Référence de publication: 2014125164/10.

(140141574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Torreya Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.343.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2014

1. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2020.

Fait à Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour TORREYA INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014125162/16.

(140141759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Travel Retail Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.854.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014125149/11.

(140142206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Bond House S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 179.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125334/10.

(140142708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Yoplait BrandCo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.242.678,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.009.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 3 juillet 2014 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant de catégorie A suivant à compter du 8 juillet 2014:

Madame Lutgarde Françoise A. Denys, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Nomination du gérant de catégorie A suivant à compter du 8 juillet 2014 pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie S.E. Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Franciscus W.J.J. Welman, gérant de catégorie A;
- Nathalie S.E. Chevalier, gérant de catégorie A;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant de catégorie B;
- Stéphanie Jung-Schut, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yoplait BrandCo Holdings S.à r.l.

Nathalie S.E. Chevalier

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2014123315/23.

(140141202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

TECHNOS S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 12.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123241/10.

(140140588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Wagram Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 80.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 04/08/2014.

Référence de publication: 2014123305/10.

(140140467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**SQLI Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Clear Vision International S.A.).**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.155.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014123207/12.

(140141105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

IBM Belgium Financial Services Company, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 31.886.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 IBM Belgium Financial Services Company, société mère de la succursale luxembourgeoise IBM Belgium Financial Services Company, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour IBM Belgium Financial Services Company

Référence de publication: 2014124358/14.

(140137632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Fürstenberger Siedlung 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.997.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 30 juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT, Madame Tessa LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez également noter que le siège social de l'associée unique IW Wohnen S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Fürstenberger Siedlung 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124732/18.

(140141492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Red Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.161.

—
EXTRAIT

En date du 21 juillet 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2014;
- Monsieur Vishal Sookloll, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 06 août 2014.

Référence de publication: 2014125062/16.

(140142045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Eren Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 juillet 2014.

*Pour la société EREN PARTICIPATIONS S.A.**Pierre Dagallier / Alain Robillard**Président du Directoire / Membre du Directoire*

Référence de publication: 2014124707/13.

(140142099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Edgas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 170.440.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124689/9.

(140142054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Prouilhe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 60.776.

—
Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2014 d'autoriser le Président à procéder au changement du siège social,Frère manuel MERTEN, Président, transfère le siège social de Prouilhe S.A. à l'adresse suivante
50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourgà partir du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Frère Manuel MERTEN O.P.

Président

Référence de publication: 2014125057/16.

(140142187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

RBB Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125073/9.

(140141469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Rozier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.458.

Les statuts coordonnés au 22/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/08/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014125070/12.

(140141696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 186.475,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 15 juillet 2014

Les actionnaires de RYNDA EN PRIMEUR S.A. ont décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., dont le siège social est situé 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014125082/14.

(140141460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Plan Isabella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 164.696.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 20 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l., société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014125046/19.

(140142234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Prosafe Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 139.019.

La société Fiduciaire Belval S.A.R.L,
Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B.155 734
Ici représentée par Madame Benhara Fatma,
Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 12 juin 2012 avec
La société PROSAFE OFFSHORE SARL, domiciliée au 25, route d'Esch L-1470 Luxembourg,
Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139 019
Avec date d'effet au 1^{er} janvier 2014
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Belval S.A.R.L.

Mme Benhara

Référence de publication: 2014125054/16.

(140141851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

RH Investment Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 89.314.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"The AMS Foundation", société de droit panaméen avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société anonyme de gestion de patrimoine familial «RH Investment Holding S.A.», ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 89314 constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 27 septembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1641 du 15 novembre 2002, dont les statuts ont été modifiés une fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date 18 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 101 du 19 janvier 2011.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1 240) sans valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société «RH Investment Holding S.A.».

IV.- Que l'activité de la société «RH Investment Holding S.A.» a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l'"Associée unique") prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 900,- EUR euros, sont à charge de la société dissoute.
DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2014. Relation GRE/2014/2956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014125077/49.

(140141991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Maclali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.588.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Maclali S.à r.l.

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2014125767/14.

(140143079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Den Neie Feierkrop Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones.

R.C.S. Luxembourg B 45.510.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 17 mai 2014

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat de Fiducial Expertise S.A. en tant que commissaire aux comptes pour une durée de un an

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Léon Claus en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat de Monsieur René Clesse en tant qu'administrateur délégué a pour une durée de un an.

L'assemblée a décidé de prolonger les mandats d'administrateurs de pour une durée de un an.

Administrateur délégué:

René Clesse,

demeurant à L-2420 Luxembourg, 66, rue de Reckenthal

Administrateurs:

Jacques Drescher,

demeurant à L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones

Guy W. Stoos,

demeurant à L-5861 Fentange, 39, rue Nicolas Mersch

Jean-Michel Treinen,

demeurant à L-7447 Lintgen, 7, bei de Fëschweieren

Commissaires aux comptes:

Fiducial Expertise S.A.

81 rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Luxembourg, le 17 mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014127043/29.

(140144032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Cloud.Lu, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 11, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 189.303.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Wesley WOSINSKI, consultant en informatique, né à Corning/New-York (USA), le 8 juin 1961, demeurant professionnellement à L-3631 Kayl, 11, Rue de Dudelange, et

2. Madame Carmen WOSINSKI, chef de bureau, né à McAllen/Texas (USA) le 23 février 1969, demeurant professionnellement à L-3631 Kayl, 11, Rue de Dudelange.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tout type de services informatiques.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de Cloud.lu, S.à r.l..

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kayl. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Wesley Wosinski, prénommé	
cent parts sociales	100
2) Madame Carmen Wosinski, prénommée	
quatre cents parts sociales	400
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Wesley Wosinski, prénommé.
- 2) Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Madame Carmen Wosinski, prénommée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou bien par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

- 2) Le siège social est établi à L-3631 Kayl 11, Rue de Dudelange.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wesley Wosinski, Carmen Wosinski, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2014. LAC / 2014 / 35774. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014126991/108.

(140144054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

«Mercury Investment Company S.à r.l.», Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.110.

Il est notifié que l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2014 ont pris la décision suivante:

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à La Haye (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 31 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

L'associé unique a décidé également de nommer:

- Monsieur Steven Mark Powell né le 30 juin 1953 en Californie (Etats Unis), résidant au 14993, Huntington Gate Dr., CA 92064 Poway, Etats Unis, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 juillet 2014 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Charles Rupert Camden Parker né le 13 novembre 1977 à Auckland (Nouvelle Zélande), résidant au 93, Sherbrooke Road, SW6 7QL Londres, Royaume Uni, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 juillet 2014 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Ian Gordon Watson né le 22 décembre 1966 à Newcastle Under Lyme (Royaume Uni), résidant au 23, Street 41 Tonle Bassac Quarter, 2468 Phnom Penh, Cambodge, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Steven Mark Powell, Gérant de Classe A;
- M. Charles Rupert Camden Parker, Gérant de Classe A;
- M. Ian Gordon Watson Gérant de Classe A;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Gérant de Classe B;
- M. Robert van t Hoeft, Gérant de Classe B.

Il est aussi notifié que:

- 11,874 parts sociales des 12,500 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Elrond Asset Services Limited, une société constituée et existante sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 52 Grosvenor Gardens, Londres SW1W 0AU, Royaume Uni et enregistrée auprès du registre des sociétés des Royaume Uni (Companies House of England and Wales), sous numéro 9072624;

- 1 part sociale des 12,500 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, a été transférée à ASH Financial Structures Limited, une société constituée et existante sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 22 - 25 Finsbury Square, Londres EC2A 1DX, Royaume Uni et enregistrée auprès du registre des sociétés des Royaume Uni (Companies House of England and Wales), sous numéro 8642214;

- 625 parts sociales des 12,500 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Monsieur Kith Meng né le 01 septembre 1964, à Phnom Penh, Cambodge, avec adresse professionnelle au 33, Boulevard Preah Sihanouk, 2468 Phnom Penh, Cambodge.

Résultant des décisions susmentionnées les 12,500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Elrond Asset Services Limited détient 11,874 parts sociales de la Société;
- ASH Financial Structures Limites détient 1 part sociale de la Société;

- Monsieur Kith Meng détient 625 parts sociales de la Société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mercury Investment Company S.à r.l.
M.C.J. Weijermans
Gérant

Référence de publication: 2014127282/54.
(140144076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

«Tiozzo Promotion International S.A.», Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 189.297.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le six août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"VALON S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63143,

ici représentée par Monsieur Anouar BELL, employé privé, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «TIOZZO PROMOTION INTERNATIONALE S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Strassen. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet au Luxembourg et dans tous les pays:

- Le conseil et l'assistance auprès des boxeurs dans le développement et la promotion de leurs carrières.
- L'organisation de toutes manifestations sportives liées à la boxe;
- La fourniture de toutes prestations ainsi que de tous services attachés à la pratique de la boxe.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont

les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré à hauteur de 25% en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
"VALON S.A."	31.000	7.750	310
TOTAL:	31.000	7.750	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.400,-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Christophe TIOZZO, né le 1^{er} juin 1963 à Saint-Denis (France), demeurant à L-1453 Luxembourg, 120, Route d'Echternach.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- AUDIT-TRUST S.A., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B 63115.

4. L'adresse de la société est fixée à L-8009 Strassen, 3, Route d'Arlon.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue française, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

English version:

In the year two thousand and fourteen, on the 6th day of August.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"VALON S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée in L-2661 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register under number B 63143,

duly represented by Mr Anouar BELLI, Private employee, residing professionally at 42, rue de la Vallée in L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

« **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «TIOZZO PROMOTION INTERNATIONAL S.A.» (the "Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Strassen. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The company has for object in the Luxembourg and in all the countries:

- Advice and assistance to boxers for the development and the promotion of their careers.
- Organization of sports events related to boxing.
- Provision of various range of services in relation with the practice of boxing.

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company can acquire and emphasize any patents, licenses, marks and the other rights being connected with these patents, licenses and marks or being able to complete them.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

The subscribed capital of the company might be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June at 14,00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

However, for all operations within the scope of activities subject to prior authorization from the Ministry of Small and Tourism, the Company will always be bound by the joint signatures of one Director and the person in whose name authorization is issued, either by the sole signature of the daily management or sole Director provided that the signer is the holder of the individual trade permit.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash 25% of the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
"VALON S.A."	31.000	7.750	310
TOTAL:	31.000	7.750	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (7.750,- EUR) is as of now available to the company.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.400.-EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at one and the number of the statutory auditor at one.
2. Has been appointed as director:

Mr. Christophe TIOZZO, born on June 1th 1963 in Saint-Denis (France), residing in L-1453 Luxembourg, 120, Route d'Echternach.

3. Has been appointed statutory auditor:

- AUDIT-TRUST S.A., with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63115.

4. The address of the Company is set at L-8009 Strassen, 3, Route d'Arlon.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2020.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French English followed by a English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French English and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/08/2014. Relation: EAC/2014/10881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08/08/2014.

Référence de publication: 2014127502/378.

(140143966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

P.A.R.A.D.I.S.O. Trust II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014125008/11.

(140142012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

TWG Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.741.440,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 182.234.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of July.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- TWG Investments (No. 3) Limited, a limited liability company incorporated and governed under the laws of Scotland, having its registered office address at 4th Floor, 20 Waterloo Street, Glasgow, G2 6DB, Scotland, and registered with the Companies House of Scotland under number SC197235,

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabbat, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 30, 2014; and

- TWG Investments (No. 4) Limited, a limited liability company incorporated and governed under the laws of Scotland, having its registered office address at 4th Floor, 20 Waterloo Street, Glasgow, G2 6DB, Scotland, and registered with the Companies House of Scotland under number SC197236,

here represented by Mrs. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on July 30, 2014.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the companies appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entities are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "TWG Overseas Finance S.à r.l." (hereafter the "Company"), having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.234, incorporated pursuant to a deed of the public notary, Maître Henri Beck, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, dated November 26th, 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 194, dated January 22nd, 2014.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing companies, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The two sole shareholders resolved to convert the Company's share capital from British Pounds (GBP) into US Dollars (USD), the present share capital of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) being replaced by a share capital of twenty thousand, three hundred and forty two US Dollars and forty Cents (USD 20,342.40), as per the GBP/USD exchange rate of GBP 1.- = USD 1.6952, be it noted that the sole shareholders further resolve to allocate the entire residual decimal amount of forty Cents (USD 0.40) to the share premium account of the Company.

Second resolution

The two sole shareholders resolved to increase the share capital of the Company by forty-seven million, seven hundred and twenty one thousand, and ninety-eight US Dollars (USD 47,721,098.-), in order to raise it from its present amount of twenty thousand, three hundred and forty two US Dollars (USD 20,342.-) to forty seven million, seven hundred and forty one thousand, four hundred and forty US Dollars (USD 47,741,440.-) by creation and issue of forty-seven million, seven hundred and twenty one thousand, and ninety-eight (47,721,098) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, along with the payment of the related share premium whose aggregate value amounts to four hundred and twenty-nine million, four hundred and eighty-nine thousand, eight hundred and eighty-two US Dollars (USD 429,489,882.-) and out of which the total amount of four million, seven hundred and seventy four thousand, one hundred and forty four US Dollars (USD 4,774,144.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, intervened:

i) TWG Investments (No. 3) Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to twenty three million, eight hundred and sixty thousand, five hundred and forty nine (23,860,549) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and have them fully paid-up, along with the payment of a share premium and the allocation to the legal reserve, by contribution in cash consisting of the aggregate amount of two hundred and thirty-eight million, six hundred and five thousand, four hundred and ninety US Dollars (USD 238,605,490.-). Such contribution in cash shall be allocated as follows: (i) twenty three million, eight hundred and sixty thousand, five hundred and forty nine US Dollars (USD 23,860,549.-) to the corporate capital increase of the Company, (ii) two hundred and fourteen million, seven hundred and forty four thousand, nine hundred and forty one US Dollars (USD 214,744,941.-) to the share premium account of the Company, out of which two million, three hundred and eighty seven thousand, and seventy two US Dollars (USD 2,387,072.-) shall be directly allocated to the legal reserve of the Company.

ii) TWG Investments (No. 4) Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to twenty three million, eight hundred and sixty thousand, five hundred and forty nine (23,860,549) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and have them fully paid-up, along with the payment of a share premium and the allocation to the legal reserve, by contribution in cash consisting of the aggregate amount of two hundred and thirty-eight million, six hundred and five thousand, four hundred and ninety US Dollars (USD 238,605,490.-). Such contribution in cash shall be allocated as follows: (i) twenty three million, eight hundred and sixty thousand, five hundred and forty nine US Dollars (USD 23,860,549.-) to the corporate capital increase of the Company, (ii) two hundred and fourteen million, seven hundred and forty four thousand, nine hundred and forty one US Dollars (USD 214,744,941.-) to the share premium account of the Company, out of which two million, three hundred and eighty seven thousand, and seventy two US Dollars (USD 2,387,072.-) shall be directly allocated to the legal reserve of the Company.

iii) All the new above mentioned shares have been fully paid-up in the aggregate amount of forty-seven million, seven hundred and twenty one thousand, and ninety-eight US Dollars (USD 47,721,098.-), along with the payment of the related share premium in the aggregate amount of four hundred and twenty-nine million, four hundred and eighty-nine thousand, eight hundred and eighty-two US Dollars (USD 429,489,882.-), all of which having been paid-up by a related contribution in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the related consolidated amount, as has been certified to the undersigned notary.

Third resolution

Pursuant to the above resolution, the two sole shareholders resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is fixed at forty seven million, seven hundred and forty one thousand, four hundred and forty US Dollars (USD 47,741,440.-) represented by forty seven million, seven hundred and forty one thousand, four hundred and forty (47,741,440) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

Fourth resolution

The two sole shareholders resolved to appoint with effect as of August 1st, 2014, and for an unlimited period of time, the following person as a new Category A Manager of the Company:

- Mr. Benjamin Peacock, born in Enfield, United Kingdom, on August 15th, 1974, with professional address at c/o The Weir Group PLC, 20 Waterloo Street, Glasgow, G2 6DB Scotland.

134091

Fifth resolution

The two sole shareholders resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above change and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand four hundred Euro (EUR 6.400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing companies, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing companies and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the companies appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- TWG Investments (No. 3) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée par la loi de l'Ecosse, ayant son siège social au 4th Floor, 20 Waterloo Street, Glasgow, G2 6DB, Ecosse, enregistrée auprès du «Companies House» d'Ecosse sous le numéro SC197235,

représentée par Mme Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabbat, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2014; et

- TWG Investments (No. 4) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée par la loi de l'Ecosse, ayant son siège social au 4th Floor, 20 Waterloo Street, Glasgow, G2 6DB, Ecosse, enregistrée auprès du «Companies House» d'Ecosse sous le numéro SC197236,

représentée par Mme Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées uniques de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «TWG Overseas Finance S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.234, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 novembre 2013, et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 194, en date du 22 janvier 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille Livres Sterling (12.000,- GBP) représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, et étant toutes entièrement libérées.

III. Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées uniques ont décidé de convertir le capital social de la Société de Livres Sterling (GBP) en Dollars américains (USD), le présent capital social de douze mille Livres Sterling (12.000,- GBP) étant remplacé par un capital social de vingt mille trois cent quarante-deux Dollars américains et quarante Cents (20.342,40 GBP), par application du taux de change GBP/USD d'1,- GBP = 1,6952 USD, étant noté que les associées uniques ont de plus décidé d'allouer l'entière du montant résiduel décimal de quarante Cents (0,40 USD) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Les associées uniques ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-sept millions sept cent vingt-et-un mille quatre-vingt-dix-huit Dollars américains (47.721.098,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt mille trois cent quarante-deux Dollars américains (20.342,- USD) à quarante-sept millions sept cent quarante-et-un mille quatre cent quarante Dollars américains (47.741.440,-USD), par la création et l'émission de quarante-sept millions sept cent vingt-et-un mille quatre-vingt-dix-huit (47.721.098) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec le paiement d'une

prime d'émission dont la valeur totale s'élève à quatre cent vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-deux Dollars américains (429.489.882,- USD) et dont une partie pour un montant total de quatre millions sept cent soixante-quatorze mille cent quarante-quatre Dollars américains (4.774.144,- USD) sera allouée à la réserve légale de la Société.

Souscription - Libération

Sont alors intervenues:

i) TWG Investments (No. 3) Limited., prédésignée, qui, par son mandataire, a

déclaré souscrire à vingt-trois millions huit cent soixante mille cinq cent quarante-neuf (23.860.549) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune et les libérer intégralement, ainsi que la prime d'émission s'y afférant et l'allocation à la réserve légale, le tout étant entièrement libéré par apport en numéraire consistant en un montant total de deux cent trente-huit millions six cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix Dollars américains (238.605.490,- USD). Cet apport en numéraire est alloué tel que suit: (i) vingt-trois millions huit cent soixante mille cinq cent quarante-neuf Dollars américains (23.860.549,- USD) pour l'augmentation de capital de la Société, (ii) deux cent quatorze millions sept cent quarante-quatre mille neuf cent quarante-et-un Dollars américains (214.744.941,- USD) alloués au compte de prime d'émission de la Société, et dont une partie pour un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille soixante-douze Dollars américains (2.387.072,- USD) sera allouée à la réserve légale de la Société.

ii) TWG Investments (No. 4) Limited., prédésignée, qui, par son mandataire, a

déclaré souscrire à vingt-trois millions huit cent soixante mille cinq cent quarante-neuf (23.860.549) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune et les libérer intégralement, ainsi que la prime d'émission s'y afférant et l'allocation à la réserve légale, le tout étant entièrement libéré par apport en numéraire consistant en un montant total de deux cent trente-huit millions six cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix Dollars américains (238.605.490,- USD). Cet apport en numéraire est alloué tel que suit: (i) vingt-trois millions huit cent soixante mille cinq cent quarante-neuf Dollars américains (23.860.549,- USD) pour l'augmentation de capital de la Société, (ii) deux cent quatorze millions sept cent quarante-quatre mille neuf cent quarante-et-un Dollars américains (214.744.941,- USD) alloués au compte de prime d'émission de la Société, et dont une partie pour un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille soixante-douze Dollars américains (2.387.072,- USD) sera allouée à la réserve légale de la Société.

iii) Toutes les nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus ont été entièrement libérées pour leur valeur nominale totale de quarante-sept millions sept cent vingt-et-un mille quatre-vingt-dix-huit Dollars américains (47.721.098,- USD) avec le paiement d'une prime d'émission s'y afférant d'un montant total de quatre cent vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-deux Dollars américains (429.489.882,- USD), le tout ayant été libéré par un apport en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme consolidée s'y afférant ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associées uniques ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à quarante-sept millions sept cent quarante-et-un mille quatre cent quarante Dollars américains (47.741.440,- USD) représenté par quarante-sept millions sept cent quarante-et-un mille quatre cent quarante (47.741.440) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,-USD) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

Les associées uniques ont décidé de nommer avec effet au 1^{er} août 2014, et pour une durée illimitée, la personne suivante en tant que gérant de catégorie A de la Société:

- M. Benjamin Peacock, né à Enfield, Royaume-Uni, le 15 août 1974, ayant son adresse professionnelle à c/o The Weir Group PLC, 20 Waterloo Street, Glasgow, G2 6DB Ecosse.

Cinquième résolution

Les associées uniques ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes modifications des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille quatre cents Euros (EUR 6.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 août 2014. Relation: ECH/2014/1458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 août 2014.

Référence de publication: 2014127512/216.

(140143557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Master Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128042/9.

(140144665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

MT Textile Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 164.595.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on twenty-eighth day of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Moda-Tim S.A., a company incorporated under the laws of Romania, having its registered office at Incontro Hala 8RO-307220, Chisoda, Romania, registered with the Romanian Trade and Companies Register under number J 35/194/1991,

here represented by Mr Than NGUYEN, Director, having its professional address at Larochette, 10-12, rue de Medernach, by virtue of a proxy given under private seal;

such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited liability company "MT Textile Holding S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 164.595, has been incorporated by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, on the 9th of November 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3151 of the 22nd, of December 2011. The By-Laws have been amended by a deed drawn up by the officiating notary on the 4th of March 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1214 on the 13th of May 2014.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) corporate units in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the management for the performance of their assignment.

10) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Moda-Tim S.A., une société constituée sous les lois de Roumanie, ayant son siège social à Incontro Hala 8RO-307220, Chisoda, Roumanie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés roumain, sous le numéro J 35/194/1991,

ici représentée par Monsieur Than NGUYEN, directeur, ayant son adresse professionnelle à Larochette, 10-12, rue de Medernach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante a, par son mandataire, déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

1) Que la société à responsabilité limitée «MT Textile Holding S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164.595, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3151 du 22 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1214, du 13 mai 2014.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée à la gérance pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Than NGUYEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2014. Relation GRE/2014/3072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014128073/99.

(140144877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

MS Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.735.

In the year two thousand fourteen, on the 6th of August

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Has compared:

Mr Hervé PONCIN, lawyer, residing professionally at L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in his capacity as special attorney in the name and on the behalf of the Manager of "MS Investment S.C.A.", a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 180.735 (hereafter "the Company"), by virtue of a power conferred to him by the Manager of the Company in its meeting held on August 5th, 2014 (hereafter "the Manager Meeting").

A copy of the minutes of the Manager Meeting, which is certified as a true copy to the original, will remain attached to the present deed.

Such appearing person, in the capacity indicated above, requests the undersigned notary to certify his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated by a deed of the notary Maître Blanche Moutrier dated October 3rd, 2013 and published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2918 of November 20th, 2013, deed modified for the last time on July 31st, 2014 before the notary Maître Blanche Moutrier, not yet published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

2) According to article 5 of the by-laws of the Company:

Art. 5. Share Capital, Share premium. Issued Share capital

The issued share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely:

- management share(s) held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares"), and

- ordinary shares held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares are divided into ten (10) classes from Ordinary A to J.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A Shares to Class J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each "A Class of Shares".

Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific Category or Class of Shares is not justified or required.

For the avoidance of doubt,

- Management Shares shall only be allocated to and subscribed by the Manager

- Ordinary shares shall only be allocated and subscribed by third party investors as duly identified by the Manager

Ordinary Shares shall only be issued with a share premium in an amount to be defined by the Manager of the Company on a case by case basis while Management Shares may be issued with or without share premium at the full and entire discretion of the Manager.

In any circumstances whatsoever, Management Shares will at all times represent 10% (ten percent) or more of the subscribed share capital of the Company.

The rights and obligations attached to Management Shares will be defined further in the Articles (in particular without limitation in Article 17 below).

The issued capital of the Company is set at forty thousand and ten Euro (€ 40,010) represented by:

- forty thousand (40,000) fully paid Management Shares and;
- ten (10) fully paid Ordinary Shares divided into 10 classes from Ordinary A to J, with a nominal value of one Euro (€1,-) each, as follows:

- * 1 Ordinary class A share ("Ordinary Class A Shares");
- * 1 Ordinary class B share ("Ordinary Class B Shares");
- * 1 Ordinary class C share ("Ordinary Class C Shares");
- * 1 Ordinary class D share ("Ordinary Class D Shares");
- * 1 Ordinary class E share ("Ordinary Class E Shares");
- * 1 Ordinary class F share ("Ordinary Class F Shares");
- * 1 Ordinary class G share ("Ordinary Class G Shares");
- * 1 Ordinary class H share ("Ordinary Class H Shares");
- * 1 Ordinary class I share ("Ordinary Class I Shares");
- * 1 Ordinary class J share ("Ordinary Class J Shares");

The Management Shares shall be held by MS Management S.à. r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law by deed of notary Blanche Moutrier on September 12, 2013 with registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

Authorised capital

The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at five hundred thousand Euro (€ 500,000) to be represented by:

- 50,000 Management Shares and;
- 450,000 Ordinary Shares divided into ten (10 Classes from Ordinary A to J) as follows:
- * 45,000 Ordinary Class A Shares;
- * 45,000 Ordinary Class B Shares;
- * 45,000 Ordinary Class C Shares;
- * 45,000 Ordinary Class D Shares;
- * 45,000 Ordinary Class E Shares;
- * 45,000 Ordinary Class F Shares;
- * 45,000 Ordinary Class G Shares;
- * 45,000 Ordinary Class H Shares;
- * 45,000 Ordinary Class I Shares;
- * 45,000 Ordinary Class J Shares;

Any authorised but unissued Ordinary Share shall lapse five (5) years after publication of the deed of incorporation providing for the present authorised share capital in the Mémorial (unless amended or extended by the General Meeting of Shareholders).

Any pre-emptive subscription rights for issues of Ordinary Shares against cash as provided under Luxembourg law (and any related procedures) have been waived and the Manager is authorised to proceed to the issuance of Ordinary Shares within the authorised (unissued) share capital, in successive tranches, in consideration for a contribution in cash, in kind or by way of incorporation of distributable profits and reserves, including share premium or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Manager while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised (unissued) share capital, for a period starting on the day of the incorporation of the Company and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed of incorporation (unless amended or extended by the General Meeting).

The limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) may commit to subscribe at different Contributions (as defined in a Subscription Agreement) to such Ordinary Shares, following a drawdown notice by the Manager in accordance with the provisions of the Subscription Agreement.

If at any time a limited liability shareholder (actionnaire commanditaire) who has committed to subscribe for Ordinary Shares fails to honour his Contribution as set forth in the Subscription Agreement through the full payment of the subscription price within the agreed timeframe following a drawdown notice by the Manager (a "Defaulting Shareholder"),

the Company, at the entire discretion of the Manager, has the authority to suspend the rights attached to the Ordinary Shares previously subscribed and paid for by the Defaulting Shareholder (and in particular the voting rights) and to repurchase the relevant Ordinary Shares by means of a compulsory purchase as described below.

Procedure of compulsory purchase

In presence of a Defaulting Shareholder, the Company may compulsorily purchase all or part of the Ordinary Shares held by any Defaulting Shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the «Purchase Notice») upon the Defaulting Shareholder appearing in the register of shareholders as the owner of the Ordinary Shares to be purchased. The Purchase Notice will specify the reasons of the envisaged compulsory purchase, the Ordinary Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Ordinary Shares, and will invite the Defaulting Shareholder to present in writing his comments within 30 days of the reception of the Purchase Notice. The Purchase Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address appearing on the register of shareholders.

In case of no answer from the Defaulting Shareholder or in case he has not remedied to his default within the deadline prescribed, the Company will proceed to the compulsory purchase of the shares.

2) Immediately after the close of business on the date of expiration of the deadline granted specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Ordinary Shares specified in such notice and his name shall be removed from the registration of such shares in the register of shareholders.

3) The price at which the Ordinary Shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (herein called «») will be determined by an expert appointed by a Luxembourg court of arbitration at the date of the compulsory purchase and shall be an amount equal to the per share net asset value, reduced by the amount of the injury suffered by the Company due to the violation by the Defaulting Shareholder of its obligations.

4) Payment of the Purchase Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the Defaulting Shareholder or as may be agreed between the parties. In the event the Defaulting Shareholder does not indicate a bank account to which the Purchase Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount on an account opened for such purpose, each time at the sole risk and costs of the Defaulting Shareholder concerned.

5) Upon transfer or deposit of such amount as aforesaid no person interested in the shares specified in such Purchase Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the amount so deposited (without interest) from such bank.

Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, with the consent of the Manager, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Manager subject to the availability of funds determined by the Manager on the basis of relevant Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Ordinary Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes of Shares and Shares shall be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Manager) and the holders of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Ordinary Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Ordinary Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for, for an amendment of the Articles, provided - however - that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Ordinary Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Share premium

In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value to the extent permitted by the laws may be set up. The allocation of the share premium may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder

(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.”

4) By resolutions of the Manager of the Company adopted on August 5th, 2014, it was resolved to grant to the persons indicated in the list attached to the present deed the number of Ordinary Shares set forth opposite their names.

5) In accordance with Article 5 of the by-laws of the Company, the Manager of the Company resolved during the Manager Meeting the increase of the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized share capital without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued and to issue the Ordinary Shares.

Consequently, it was decided the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 179,990 so that to raise it from its current amount of EUR 40,010 to the amount of EUR 220,000 by the issuance of 179,990 new Ordinary Shares, equivalently distributed in each Class of shares, with a nominal value of EUR 1 per share, and a total issue share premium of EUR 1,799,900 having same rights and obligations than the existing shares to those subscribers having subscribed for and paid up those shares as detailed in the list attached to the present deed.

6) The 179,990 new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 per share have been subscribed in full by the above mentioned subscribers and entirely paid up in kind, consisting in the conversion into capital of claims of a total amount of EUR 1,979,890.

In conformity with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, such value of the contribution made by means of contributions in kind is established by a report of the company FLUX-Audit - Luxembourgaise d'audit et de révision S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé, with registered office in L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri, which concludes as follows:

“Based on the verification procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contributions is not at least equal to the number and the nominal value of the Ordinary Shares including share premium to be issued in exchange.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1 of the modified law of August 10, 1915 on Commercial Companies and should not be used for any other purpose without our express written consent.”

7) Article 5 of the by-laws of the Company shall be now read as follows:

" Art. 5. Share Capital. Share premium. Issued Share capital

The issued share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely:

- management share(s) held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares"), and
- ordinary shares held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares are divided into ten (10) classes from Ordinary A to J.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A Shares to Class J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each "A Class of Shares".

Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific Category or Class of Shares is not justified or required.

For the avoidance of doubt,

- Management Shares shall only be allocated to and subscribed by the Manager
 - Ordinary shares shall only be allocated and subscribed by third party investors as duly identified by the Manager
- Ordinary Shares shall only be issued with a share premium in an amount to be defined by the Manager of the Company on a case by case basis while Management Shares may be issued with or without share premium at the full and entire discretion of the Manager.

In any circumstances whatsoever, Management Shares will at all times represent 10% (ten percent) or more of the subscribed share capital of the Company.

The rights and obligations attached to Management Shares will be defined further in the Articles (in particular without limitation in Article 17 below).

The issued capital of the Company is set at two hundred twenty thousand Euro (€ 220,000) represented by:

- forty thousand (40,000) fully paid Management Shares and;
- one hundred eighty thousand (180,000) fully paid Ordinary Shares divided into 10 classes from Ordinary A to J, with a nominal value of one Euro (€1,-) each, as follows:

- * 18,000 Ordinary class A share ("Ordinary Class A Shares");
- * 18,000 Ordinary class B share ("Ordinary Class B Shares");
- * 18,000 Ordinary class C share ("Ordinary Class C Shares");
- * 18,000 Ordinary class D share ("Ordinary Class D Shares");
- * 18,000 Ordinary class E share ("Ordinary Class E Shares");

- * 18,000 Ordinary class F share ("Ordinary Class F Shares");
- * 18,000 Ordinary class G share ("Ordinary Class G Shares");
- * 18,000 Ordinary class H share ("Ordinary Class H Shares");
- * 18,000 Ordinary class I share ("Ordinary Class I Shares");
- * 18,000 Ordinary class J share ("Ordinary Class J Shares");

The Management Shares shall be held by MS Management S.à. r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law by deed of notary Blanche Moutrier on September 12, 2013 with registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

Authorised capital

The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at five hundred thousand Euro (€ 500,000) to be represented by:

- 50,000 Management Shares and;
- 450,000 Ordinary Shares divided into ten (10 Classes from Ordinary A to J as follows:
 - * 45,000 Ordinary Class A Shares;
 - * 45,000 Ordinary Class B Shares;
 - * 45,000 Ordinary Class C Shares;
 - * 45,000 Ordinary Class D Shares;
 - * 45,000 Ordinary Class E Shares;
 - * 45,000 Ordinary Class F Shares;
 - * 45,000 Ordinary Class G Shares;
 - * 45,000 Ordinary Class H Shares;
 - * 45,000 Ordinary Class I Shares;
 - * 45,000 Ordinary Class J Shares;

Any authorised but unissued Ordinary Share shall lapse five (5) years after publication of the deed of incorporation providing for the present authorised share capital in the Mémorial (unless amended or extended by the General Meeting of Shareholders).

Any pre-emptive subscription rights for issues of Ordinary Shares against cash as provided under Luxembourg law (and any related procedures) have been waived and the Manager is authorised to proceed to the issuance of Ordinary Shares within the authorised (unissued) share capital, in successive tranches, in consideration for a contribution in cash, in kind or by way of incorporation of distributable profits and reserves, including share premium or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Manager while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised (unissued) share capital, for a period starting on the day of the incorporation of the Company and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed of incorporation (unless amended or extended by the General Meeting).

The limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) may commit to subscribe at different Contributions (as defined in a Subscription Agreement) to such Ordinary Shares, following a drawdown notice by the Manager in accordance with the provisions of the Subscription Agreement.

If at any time a limited liability shareholder (actionnaire commanditaire) who has committed to subscribe for Ordinary Shares fails to honour his Contribution as set forth in the Subscription Agreement through the full payment of the subscription price within the agreed timeframe following a drawdown notice by the Manager (a "Defaulting Shareholder"), the Company, at the entire discretion of the Manager, has the authority to suspend the rights attached to the Ordinary Shares previously subscribed and paid for by the Defaulting Shareholder (and in particular the voting rights) and to repurchase the relevant Ordinary Shares by means of a compulsory purchase as described below.

Procedure of compulsory purchase

In presence of a Defaulting Shareholder, the Company may compulsorily purchase all or part of the Ordinary Shares held by any Defaulting Shareholder in the following manner:

6) The Company shall serve a notice (hereinafter called the «Purchase Notice») upon the Defaulting Shareholder appearing in the register of shareholders as the owner of the Ordinary Shares to be purchased. The Purchase Notice will specify the reasons of the envisaged compulsory purchase, the Ordinary Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Ordinary Shares, and will invite the Defaulting Shareholder to present in writing his comments within 30 days of the reception of the Purchase Notice. The Purchase Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address appearing on the register of shareholders.

In case of no answer from the Defaulting Shareholder or in case he has not remedied to his default within the deadline prescribed, the Company will proceed to the compulsory purchase of the shares.

7) Immediately after the close of business on the date of expiration of the deadline granted specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Ordinary Shares specified in such notice and his name shall be removed from the registration of such shares in the register of shareholders.

8) The price at which the Ordinary Shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (herein called «») will be determined by an expert appointed by a Luxembourg court of arbitration at the date of the compulsory purchase and shall be an amount equal to the per share net asset value, reduced by the amount of the injury suffered by the Company due to the violation by the Defaulting Shareholder of its obligations.

9) Payment of the Purchase Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the Defaulting Shareholder or as may be agreed between the parties. In the event the Defaulting Shareholder does not indicate a bank account to which the Purchase Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount on an account opened for such purpose, each time at the sole risk and costs of the Defaulting Shareholder concerned.

10) Upon transfer or deposit of such amount as aforesaid no person interested in the shares specified in such Purchase Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the amount so deposited (without interest) from such bank.

Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, with the consent of the Manager, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Manager subject to the availability of funds determined by the Manager on the basis of relevant Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Ordinary Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes of Shares and Shares shall be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Manager) and the holders of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Ordinary Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Ordinary Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for, for an amendment of the Articles, provided -however- that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Ordinary Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Share premium

In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value to the extent permitted by the laws may be set up.

The allocation of the share premium may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.”

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 3.100,-euros.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing person the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing person has signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le 06 août.

Par devant la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Hervé PONCIN, juriste, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Gérant de «MS Investment S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 180.735 (ci-après “la Société”), mandaté à cet effet suivant procès-verbal des résolutions du Gérant de la Société du 05 août 2014 (ci-après “les Résolutions du Gérant”).

Une copie certifiée conforme du procès-verbal des Résolutions du Gérant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentaire de constater comme suit ses déclarations:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Blanche Moutrier en date du 3 octobre 2013 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2918 du 20 novembre 2013, acte modifié pour la dernière fois le 31 juillet 2014 par devant Maître Blanche Moutrier, non encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

2) Selon l'article 5 des statuts de la Société:

« **Art. 5. Capital social. Prime d'émission.** Capital social

Le capital social émis de la Société sera représenté par deux catégories d'actions (chacune, une «Catégorie»), à savoir des

- actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité»), et des

- actions ordinaires de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaires sont divisées en dix (10) classes d'actions de la classe A à la classe J.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Actions de Commanditaire de Classes A à J seront définies ci-après les “Classes d'Actions” et individuellement “Une Classe d'Actions”.

Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu' «Actions» chaque fois que la référence à une Catégorie ou Classe d'Actions particulière n'est pas justifiée ni requise.

Afin d'éviter toute confusion,

- les Actions de Commandité seront attribuées et souscrites uniquement par le Gérant

- les Actions de Commanditaire seront attribuées et souscrites uniquement par des tiers investisseurs dûment identifiés par le Gérant

Les Actions de Commanditaires ne pourront être souscrites qu'avec une prime d'émission d'un montant défini au cas par cas par le Gérant de la Société tandis que les Actions de Commandité pourront être souscrites avec ou sans prime d'émission à l'entière discrétion du Gérant.

Les Actions de Commandité représenteront en toute circonstance au moins dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Les droits et obligations attachés aux Actions de Commandité sont définis ci-après dans les Statuts (en particulier à l'article 17 ci-dessous).

Le capital émis de la Société est fixé à quarante mille dix Euros (€40,010) représenté par:

- quarante mille (40,000) Actions de Commandité entièrement libérées et,

- dix (10) Actions de Commanditaire entièrement libérées et divisées en 10 classes d'actions de la classe A à la Classe J, avec une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, comme suit:

* 1 Action de Commanditaire de classe A ("Actions de Commanditaire de Classe A")

* 1 Action de Commanditaire de classe B ("Actions de Commanditaire de Classe B")

* 1 Action de Commanditaire de classe C ("Actions de Commanditaire de Classe C")

* 1 Action de Commanditaire de classe D ("Actions de Commanditaire de Classe D")

* 1 Action de Commanditaire de classe E ("Actions de Commanditaire de Classe E")

* 1 Action de Commanditaire de classe F ("Actions de Commanditaire de Classe F")

* 1 Action de Commanditaire de classe G ("Actions de Commanditaire de Classe G")

* 1 Action de Commanditaire de classe H ("Actions de Commanditaire de Classe H")

* 1 Action de Commanditaire de classe I ("Actions de Commanditaire de Classe I")

* 1 Action de Commanditaire de classe J ("Actions de Commanditaire de Classe J")

L'Action de Commandité est détenue par MS Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise suivant acte reçu du notaire Blanche Moutrier du 12 septembre 2013, ayant son siège

social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

Capital autorisé

Le capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) est fixé à cinq cent mille Euros (€ 500,000) représenté par:

- cinquante mille (50,000) Actions de Commandité et,
- quatre cent cinquante mille (450,000) Actions de Commanditaire divisées en dix (10) Classes d'Actions de la classe A à la classe J comme suit:

- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe A;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe B;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe C;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe D;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe E;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe F;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe G;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe H;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe I;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe J;

Toute Action de Commanditaire autorisée mais non émise expire cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte de constitution prévoyant le présent capital social autorisé (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Il a été renoncé à tous les droits de souscription préférentiels pour les émissions d'Actions de Commanditaire en contrepartie d'espèces tels que prévus par la loi luxembourgeoise (et toutes procédures y relatives) et le Gérant est autorisé à procéder à l'émission d'Actions de Commanditaire dans les limites du capital social autorisé (mais non émis), par tranches successives, en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie de capitalisation de bénéfices distribuables et de réserves, incluant la prime d'émission ou de toute autre manière selon les termes et conditions déterminés par le Gérant tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de souscription préférentiels prévus par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis), pour une période commençant le jour de la constitution de la Société et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de constitution (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Les actionnaires Commanditaires peuvent s'engager à souscrire des Actions de Commanditaire aux termes de contributions successives (telles que définies dans un Subscription Agreement) suivant une notice de tirage émise par le Gérant conformément aux dispositions du Subscription Agreement.

Si à un moment donné, un actionnaire Commanditaire qui s'est engagé à souscrire des Actions de Commanditaire, n'honore pas son engagement dans le cadre de ses obligations prises dans le Subscription Agreement de payer la totalité du prix de souscription endéans la période convenue suivant la notice de tirage par le Gérant Commandité (un "Actionnaire Défaillant"), la Société a compétence, sous l'entière discrétion du Gérant Commandité, pour suspendre les droits attachés aux Actions de Commanditaire souscrites auparavant et libérées par l'Actionnaire Défaillant (et notamment le droit de vote) et a compétence pour procéder au rachat des Actions de Commanditaire visées au moyen d'une vente forcée telle que décrite ci-dessous.

Procédure de rachat forcée

En présence d'un Actionnaire Défaillant, la Société pourra procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions de Commanditaire d'un Actionnaire Défaillant de la manière suivante:

1.1.1. La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'Avis de Rachat») à l'Actionnaire Défaillant mentionné au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions de Commanditaire à racheter. L'Avis de Rachat spécifiera les motifs du rachat forcé envisagé, les Actions de Commanditaire à racheter, le prix de rachat à payer pour ces Actions de Commanditaire et invitera l'Actionnaire Défaillant à présenter ses observations par écrit dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire Défaillant concerné par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à sa dernière adresse inscrite au Registre des Actionnaires.

A défaut de réponse de la part de l'Actionnaire Défaillant ou à défaut d'avoir remédié à sa défaillance dans le délai prescrit, la Société procédera au rachat forcé des Actions de Commanditaire concernées.

1.1.2. Dès la fermeture des bureaux au jour d'expiration du délai prescrit spécifié dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des Actions de Commanditaire spécifiées dans l'Avis de Rachat et son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

1.1.3. Le prix auquel les Actions de Commanditaire spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (ci-après le «Prix de Rachat»), sera déterminé au jour du Rachat par un expert nommé par la Cour d'arbitrage luxembourgeoise et sera

fonction de la valeur nette des actions, diminué du montant du dommage subi par la Société en raison de la violation par l'Actionnaire Défaillant de ses obligations.

1.1.4. Le paiement du Prix de Rachat sera effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par l'Actionnaire Défaillant ou ainsi qu'il aura été convenu entre les parties. Dans l'hypothèse où l'Actionnaire Défaillant concerné n'indiquerait pas un compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat devrait être transféré, la Société peut déposer ce montant sur un compte ouvert dans ce but, et ce aux seuls risques et coûts du détenteur de l'Actionnaire Défaillant.

1.1.5. Après le transfert ou dépôt du montant tel que mentionné ci-dessus, aucune personne intéressée dans les Actions de Commanditaire mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces Actions de Commanditaire ni ne pourra exercer de ce fait aucune action contre la Société ou ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme le propriétaire des Actions, de recevoir le montant déposé (sans intérêt) de la banque.

Augmentation et réduction de capital

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts, et ce avec le consentement du Gérant.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Gérant sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Actions de Commanditaire, voire d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Actions de Commanditaire émises dans la (les) Classe(s) d'Actions, de tels rachats et annulations de Classe(s) d'Actions et d'Actions devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé des Classes d'Actions (en commençant par la classe J).

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe d'Actions en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs d'Actions de Commanditaire de la ou des classes rachetées et annulées concernées auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre d'Actions de Commanditaire qu'ils détiennent dans la Classe d'Action rachetée et annulée (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance) et les détenteurs d'Actions de Commanditaire de la classe d'Action rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de Commanditaire dans la Classe ou les Classes concernées détenue(s) par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions Ordinaires émises dans la Classe d'Actions à racheter ou annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes d'Actions J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu - cependant - que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Actions de Commanditaire de la ou des Classes de Actions concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Prime d'émission

En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale dans la mesure permise par la loi peut être établi.

L'affectation du compte prime d'émission peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.»

3) Par résolutions du Gérant de la Société en date du 05 août 2014, il a été décidé d'octroyer aux personnes indiquées dans la liste qui restera annexée aux présentes le nombre d'Actions de Commanditaire figurant près de leurs noms.

4) Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le Gérant de la Société a décidé dans les Résolutions du Gérant d'augmenter le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital social autorisé sans réserver aux actionnaires existants de la Société un droit préférentiel de souscription à l'augmentation du capital social souscrit à intervenir et d'émettre les Actions de Commanditaire.

Par conséquent, il a été décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de EUR 179,990 pour le porter de son montant actuel de EUR 40,010 au montant de EUR 220,000 par l'émission de 179,990 nouvelles Actions de Commanditaire également réparties dans chaque classe d'actions, d'une valeur nominale de EUR 1 par action, et d'une prime d'émission totale de EUR 1,799,900 ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes aux souscripteurs qui ont souscrit et entièrement libéré les actions comme il est détaillé dans la liste qui restera annexée aux présentes.

5) Les 179,990 nouvelles Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1 par action ont toutes été souscrites par les souscripteurs ci-avant mentionnés et libérées par apport en nature consistant en la conversion en capital de créances sur la Société pour un montant total de EUR 1,979,890.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la valeur de cet apport en nature est établie par un rapport de la société FLUX-Audit - Luxembourgeoise d'audit et de révision S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri, dont les conclusions sont les suivantes:

“Based on the verification procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contributions is not at least equal to the number and the nominal value of the Ordinary Shares including share premium to be issued in exchange.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1 of the modified law of August 10, 1915 on Commercial Companies and should not be used for any other purpose without our express written consent.”

6) L'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social, Prime d'émission.** Capital social

Le capital social émis de la Société sera représenté par deux catégories d'actions (chacune, une «Catégorie»), à savoir des

- actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité»), et des

- actions ordinaires de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaires sont divisées en dix (10) classes d'actions de la classe A à la classe J.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Actions de Commanditaire de Classes A à J seront définies ci-après les “Classes d'Actions” et individuellement “Une Classe d'Actions”.

Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu' «Actions» chaque fois que la référence à une Catégorie ou Classe d'Actions particulière n'est pas justifiée ni requise.

Afin d'éviter toute confusion,

- les Actions de Commandité seront attribuées et souscrites uniquement par le Gérant

- les Actions de Commanditaire seront attribuées et souscrites uniquement par des tiers investisseurs dûment identifiés par le Gérant

Les Actions de Commanditaires ne pourront être souscrites qu'avec une prime d'émission d'un montant défini au cas par cas par le Gérant de la Société tandis que les Actions de Commandité pourront être souscrites avec ou sans prime d'émission à l'entière discrétion du Gérant.

Les Actions de Commandité représenteront en toute circonstance au moins dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Les droits et obligations attachés aux Actions de Commandité sont définis ci-après dans les Statuts (en particulier à l'article 17 ci-dessous).

Le capital émis de la Société est fixé à deux cent vingt mille Euros (€220,000) représenté par:

- quarante mille (40,000) Actions de Commandité entièrement libérées, et

- cent quatre-vingt mille (180,000) Actions de Commanditaire entièrement libérées et divisées en 10 classes d'actions de la classe A à la Classe J, avec une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, comme suit:

* 18,000 Actions de Commanditaire de classe A ("Actions de Commanditaire de Classe A")

* 18,000 Actions de Commanditaire de classe B ("Actions de Commanditaire de Classe B")

* 18,000 Actions de Commanditaire de classe C ("Actions de Commanditaire de Classe C")

* 18,000 Actions de Commanditaire de classe D ("Actions de Commanditaire de Classe D")

* 18,000 Actions de Commanditaire de classe E ("Actions de Commanditaire de Classe E")

* 18,000 Actions de Commanditaire de classe F ("Actions de Commanditaire de Classe F")

* 18,000 Actions de Commanditaire de classe G ("Actions de Commanditaire de Classe G")

* 18,000 Actions de Commanditaire de classe H ("Actions de Commanditaire de Classe H")

* 18,000 Actions de Commanditaire de classe I ("Actions de Commanditaire de Classe I")

* 18,000 Actions de Commanditaire de classe J ("Actions de Commanditaire de Classe J")

L'Action de Commandité est détenue par MS Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise suivant acte reçu du notaire Blanche Moutrier du 12 septembre 2013, ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

Capital autorisé

Le capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) est fixé à cinq cent mille Euros (€ 500,000) représenté par:

- cinquante mille (50,000) Actions de Commandité et,

- quatre cent cinquante mille (450,000) Actions de Commanditaire divisées en dix (10) Classes d'Actions de la classe A à la classe J comme suit:

- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe A;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe B;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe C;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe D;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe E;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe F;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe G;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe H;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe I;
- * 45,000 Actions de Commanditaire de Classe J;

Toute Action de Commanditaire autorisée mais non émise expire cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte de constitution prévoyant le présent capital social autorisé (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Il a été renoncé à tous les droits de souscription préférentiels pour les émissions d'Actions de Commanditaire en contrepartie d'espèces tels que prévus par la loi luxembourgeoise (et toutes procédures y relatives) et le Gérant est autorisé à procéder à l'émission d'Actions de Commanditaire dans les limites du capital social autorisé (mais non émis), par tranches successives, en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie de capitalisation de bénéfices distribuables et de réserves, incluant la prime d'émission ou de toute autre manière selon les termes et conditions déterminés par le Gérant tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de souscription préférentiels prévus par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis), pour une période commençant le jour de la constitution de la Société et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de constitution (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Les actionnaires Commanditaires peuvent s'engager à souscrire des Actions de Commanditaire aux termes de contributions successives (telles que définies dans un Subscription Agreement) suivant une notice de tirage émise par le Gérant conformément aux dispositions du Subscription Agreement.

Si à un moment donné, un actionnaire Commanditaire qui s'est engagé à souscrire des Actions de Commanditaire, n'honore pas son engagement dans le cadre de ses obligations prises dans le Subscription Agreement de payer la totalité du prix de souscription endéans la période convenue suivant la notice de tirage par le Gérant Commandité (un "Actionnaire Défaillant"), la Société a compétence, sous l'entière discrétion du Gérant Commandité, pour suspendre les droits attachés aux Actions de Commanditaire souscrites auparavant et libérées par l'Actionnaire Défaillant (et notamment le droit de vote) et a compétence pour procéder au rachat des Actions de Commanditaire visées au moyen d'une vente forcée telle que décrite ci-dessous.

Procédure de rachat forcée

En présence d'un Actionnaire Défaillant, la Société pourra procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions de Commanditaire d'un Actionnaire Défaillant de la manière suivante:

1.1.6. La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'Avis de Rachat») à l'Actionnaire Défaillant mentionné au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions de Commanditaire à racheter. L'Avis de Rachat spécifiera les motifs du rachat forcé envisagé, les Actions de Commanditaire à racheter, le prix de rachat à payer pour ces Actions de Commanditaire et invitera l'Actionnaire Défaillant à présenter ses observations par écrit dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire Défaillant concerné par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à sa dernière adresse inscrite au Registre des Actionnaires.

A défaut de réponse de la part de l'Actionnaire Défaillant ou à défaut d'avoir remédié à sa défaillance dans le délai prescrit, la Société procédera au rachat forcé des Actions de Commanditaire concernées.

1.1.7. Dès la fermeture des bureaux au jour d'expiration du délai prescrit spécifié dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des Actions de Commanditaire spécifiées dans l'Avis de Rachat et son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

1.1.8. Le prix auquel les Actions de Commanditaire spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (ci-après le «Prix de Rachat»), sera déterminé au jour du Rachat par un expert nommé par la Cour d'arbitrage luxembourgeoise et sera fonction de la valeur nette des actions, diminué du montant du dommage subi par la Société en raison de la violation par l'Actionnaire Défaillant de ses obligations.

1.1.9. Le paiement du Prix de Rachat sera effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par l'Actionnaire Défaillant ou ainsi qu'il aura été convenu entre les parties. Dans l'hypothèse où l'Actionnaire Défaillant concerné n'indiquerait pas un compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat devrait être transféré, la Société peut déposer ce montant sur un compte ouvert dans ce but, et ce aux seuls risques et coûts du détenteur de l'Actionnaire Défaillant.

1.1.10. Après le transfert ou dépôt du montant tel que mentionné ci-dessus, aucune personne intéressée dans les Actions de Commanditaire mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces Actions de Commanditaire ni ne pourra exercer de ce fait aucune action contre la Société ou ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme le propriétaire des Actions, de recevoir le montant déposé (sans intérêt) de la banque.

Augmentation et réduction de capital

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts, et ce avec le consentement du Gérant.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Gérant sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Actions de Commanditaire, voire d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Actions de Commanditaire émises dans la (les) Classe(s) d'Actions, de tels rachats et annulations de Classe(s) d'Actions et d'Actions devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé des Classes d'Actions (en commençant par la classe J).

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe d'Actions en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs d'Actions de Commanditaire de la ou des classes rachetées et annulées concernées auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre d'Actions de Commanditaire qu'ils détiennent dans la Classe d'Action rachetée et annulée (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance) et les détenteurs d'Actions de Commanditaire de la classe d'Action rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de Commanditaire dans la Classe ou les Classes concernées détenue(s) par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions Ordinaires émises dans la Classe d'Actions à racheter ou annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes d'Actions J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu - cependant - que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Actions de Commanditaire de la ou des Classes de Actions concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Prime d'émission

En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale dans la mesure permise par la loi peut être établi.

L'affectation du compte prime d'émission peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale..»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge, à raison du présent acte est évalué approximativement à la somme de 3.100.- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, le comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: PONCIN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/08/2014. Relation: EAC/2014/10937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128072/655.

(140144689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

MNKS, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.476.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «MNKS S.à r.l.» (l'«Assemblée»), une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, inscrite au Barreau de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, (Bâtiment Vertigo Polaris), L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.476 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 6 juin 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1756 en date du 12 juillet 2012 et n'a pas été modifié depuis.

ONT COMPARU:

Les associés de la Société,

1.- Maître Marie-Béatrice Noble, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert (Bâtiment Vertigo Polaris), L-2453 Luxembourg,

2.- Maître Katia Scheidecker, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert (Bâtiment Vertigo Polaris), L-2453 Luxembourg,

3.- Maître Marielle Stevenot, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert (Bâtiment Vertigo Polaris), L-2453 Luxembourg,

4.- Maître Catherine Baflast, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert (Bâtiment Vertigo Polaris), L-2453 Luxembourg,

5.- Maître Cindy Arces, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert (Bâtiment Vertigo Polaris), L-2453 Luxembourg,

6.- Maître Raquel Guevara, Avocat au barreau de Pamplona, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert (Bâtiment Vertigo Polaris), L-2453 Luxembourg,

7.- Maître Stéphane Braun, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert (Bâtiment Vertigo Polaris), L-2453 Luxembourg, et

8.- Maître Max Welbes, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert (Bâtiment Vertigo Polaris), L-2453 Luxembourg,

ensemble définis comme «les Associés», ici tous dûment représentés par Mme. Annick Braquet, domiciliée au 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I. les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par part sociale, représentant l'entière du capital social votant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Refonte des statuts de la Société; et

3. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution:

Les Associés représentant l'intégralité du capital social décident à l'unanimité de renoncer aux formalités de convocation; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les libeller comme suit, étant expressément entendu que la teneur des nouveaux statuts entrera en vigueur avec effet différé au 1^{er} janvier 2015:

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales») et du 10 Août 1991 sur l'exercice de la profession d'avocat telle que modifiée (la «Loi de 1991»).

Art. 2. La dénomination de la société sera «MNKS».

Art. 3. L'objet de la Société est d'exercer la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg.

La Société ne pourra accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un avocat inscrit à un Ordre prévu par la Loi de 1991.

Conformément à la Loi de 1991, pour les actes requérant le ministère d'avocat à la Cour, la Société ne pourra être représentée que par un avocat inscrit à la liste I du tableau de l'Ordre des Avocats.

La Société peut réaliser toutes opérations en relation directe ou indirecte avec l'activité pré-décrite et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet et pourra notamment effectuer toutes les opérations financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et de nature à favoriser son extension et son développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de sellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixe à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé à un droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec l'agrément donné en Conseil de Gérance.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et, le cas échéant, les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé ou, le cas échéant, le conjoint survivant, sous réserve de leur agrément par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux associés survivants.

Sans préjudice de l'obtention de l'agrément visé aux trois paragraphes précédents, toute émission ou cession de parts sociales ne pourra être faite qu'à un avocat inscrit (i) à un Ordre ou à une organisation représentant l'autorité compétente

d'un état membre de l'Union Européenne, ou (ii) à un Ordre ou à une organisation représentant l'autorité professionnelle d'un état non membre de l'Union Européenne en accord avec les dispositions de la Loi de 1991, (l'«Avocat en Exercice»).

Pour le reste et sans préjudice des dispositions des présents statuts, du règlement d'ordre intérieur ou autre document contractuel en vigueur entre associés, (et notamment du présent article 10 et de l'article 11), il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société peut racheter ses propres parts sociales aux associés.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise à la majorité simple.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

En cas de décès d'un associé, ses héritiers, ayants droit ou, le cas échéant, le conjoint survivant ne remplissant pas les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société ou non-agréé(s) dans les conditions de l'article 10 des présents statuts devront céder toutes leurs parts sociales aux associés (en conformité avec la répartition de ces parts sociales qui sera convenue entre les associés, le cas échéant), ou à défaut à la Société.

En cas de perte par l'un quelconque des associés de la Société de la qualité d'Avocat en Exercice ou d'interdiction d'exercice professionnel d'une durée égale ou supérieure à 6 (six) mois, l'associé concerné s'engage à céder toutes ses parts sociales aux associés (en conformité avec la répartition de ces parts sociales qui sera convenue entre les associés, le cas échéant), ou à défaut, à la Société.

Dans l'hypothèse visée aux deux paragraphes précédents, l'assemblée générale décidera donc également du rachat et en fixera les modalités (autres que celles décrites dans ces Statuts) à la date la plus proche possible du jour de la prise de connaissance, de la notification ou de l'annonce du décès ou de la perte de sa qualité d'Avocat en Exercice par l'associé dont les parts sociales sont rachetées.

Le paiement sera réalisé selon les modalités prévues par l'assemblée générale.

Tous les droits rattachés aux parts sociales de l'associé décédé ou ayant perdu la qualité d'Avocat en Exercice seront suspendus d'office à dater du décès ou du moment de la perte de la qualité d'Avocat en Exercice.

L'associé (ou ses héritiers, ayants droit ou, le cas échéant, le conjoint survivant) dont les parts sociales seront rachetées délègue(nt) tous pouvoirs au conseil de gérance afin de réaliser tout acte utile en relation et/ou toute formalité afférente au rachat des parts sociales, ainsi que pour mettre à jour le registre des associés au nom et pour le compte du cédant, et/ou tout autre document qui devrait être modifié.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). En cas de nomination de plusieurs gérants, un conseil de gérance sera constitué. Le(s) gérant(s) est/sont obligatoirement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social.

La Société sera engagée par la seule signature d'un gérant.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance peut créer des comités ayant une fonction consultative ou de support à la gestion de la Société en vue de faciliter la gestion de la Société. Les membres de tels comités pourront être invités à participer aux réunions du conseil de gérance mais ne seront en aucun cas pris en compte aux-effets du quorum, n'auront pas de droit de vote ni de pouvoirs de représentation (sauf en cas de délégation).

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance sera présidé par un de ses membres, le («Managing Partner») qui en cas d'égalité des voix aura une voix prépondérante. En cas d'absence du Managing Partner, le conseil de gérance sera présidé par un autre membre, le («Deputy Managing Partner») qui aura également une voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Il peut également

choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précise précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement s'il est présidé par le Managing Partner ou en son absence par le Deputy Managing Partner et si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à la réunion.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le Managing Partner ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le Managing Partner ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixe dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées dans les conditions prévues au présent article.

La convocation des associés à une assemblée générale par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) où, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société se fait conformément à la Loi par écrit, en anglais ou en français, délivré par fax, e-mail, lettre simple remise de la main à la main, ou lettre recommandée envoyée par la poste, indiquant l'ordre du jour, et est adressée à chaque associé au moins 5 (cinq) jours calendrier avant la tenue de l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée, le jour de l'envoi et le dernier jour du délai n'étant pas pris en compte.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale par un autre associé uniquement, en désignant ce dernier par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Un associé peut donner ou non ses instructions de vote à son mandataire pour voter en assemblée générale.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Les abstentions, les votes blancs ou nuls n'influencent pas les résultats de vote et ne sont pas pris en considération pour le calcul des majorités requises ni des votes exprimés. Les règles de majorité prévues dans les présents Statuts seront calculées sur la base des votes exprimés uniquement.

Les associés pourront exprimer leur vote par écrit ou par vote électronique, et pourront participer aux assemblées générales par visioconférence, téléphone, ou par tout moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion des associés est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, approuvée et signée par tous les associés aura le même effet qu'une résolution approuvée pendant une réunion de l'assemblée générale. Les résolutions écrites peuvent être transmises par fax, e-mail, courrier, ou tout autre moyen électronique ou de communications appropriées.

Art. 17. Les associés auront la possibilité d'adopter un règlement d'ordre intérieur, ayant pour objet de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation de la Société, et de manière générale, de réglementer les relations sociales.

Le cas échéant, un projet de règlement intérieur, sera préparé et approuvé par le conseil de gérance, puis soumis à l'approbation de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, lui octroyant ainsi force obligatoire pour tout associé de la Société, y compris ceux qui n'auraient pas voté en sa faveur. Les mêmes règles s'appliqueront à toute modification des dispositions d'un tel règlement intérieur.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, à partir du 1^{er} janvier, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera les comptes de profits et pertes qui seront soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 21. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination et relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société, reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 23. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-deux, l'assemblée générale des associés de la Société peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des Statuts peut décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 25. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 26. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à EUR 1.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à la mandataire des parties comparantes dûment représentées, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, et lieu de résidence sont connus du notaire, la mandataire des parties comparantes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35435. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128065/317.

(140144808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.